



PROCES-VERBAL

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 21 SEPTEMBRE 2017

L'an Deux Mille Dix-sept, le vingt-un septembre, à dix-neuf heures zéro, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Patrick DEVAUD, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Jean-Pierre GUILBAUD, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Sarah GEARING, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP, Michel BAUDOIN

Pouvoirs :

Gilles BERTIN donne procuration à Daniel LONGEARD

Nora SI ZIANI donne procuration à Françoise PRESTAT-BERTHELOT

Jean-Paul GARNIER donne procuration à Françoise BELY

Absences excusées : Nicolas GUILLEMINOT, Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD

Secrétaires de séance : Didier GAUTIER, Philippe KOUAKOU

SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	2
2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18 MAI 2017, 22 JUIN 2017 ET 26 JUILLET 2017	6
RESSOURCES HUMAINES	6
3 - ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL RETRAITES CNRACL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX SEVRES – RENOUELEMENT.....	6
4 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – MODIFICATION	7
5 - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION.....	8
AFFAIRES FINANCIERES	8
6 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES POUR L'EXERCICE 2017.....	8
7 - ECOLE MONTGAZON - DESAFFECTATION - FIN DE MISE A DISPOSITION	9
8 - RESTRUCTURATION DU STADE JEAN DAGUERRE - PRINCIPE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE.....	12
SPORT	16
9 - ASSOCIATION MOTO VERTE PARTHENAISIENNE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION	16
MUSEE	17
10 - ACQUISITIONS D'ŒUVRES 2017	17
QUESTIONS DIVERSES	17

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la décision n°DV102-2017 :

DV102-2017 – 22 août 2017 : La Ville de Parthenay renouvelle son adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC). Cette association propose notamment :

- des services d'échanges d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale,
- un calendrier de sessions de formation de qualité répondant aux besoins et aux souhaits des élus ainsi qu'aux responsables des services culturels.
- une revue bimensuelle électronique qui traite des sujets d'actualité culturelle.

La cotisation annuelle pour l'année 2017 s'élève à 511 €.

M. GILBERT : Les temps d'information et de formation se déroulant essentiellement à Paris, il est difficile d'y participer donc nous utilisons peu ses services. Il n'est pas certain que cette adhésion soit renouvelée pour l'année prochaine.

Mme BELY : Nous ne sommes pas contre cette adhésion car les thèmes traités sont très intéressants. Nous n'en avons jamais entendu parler en commission Culture. De par les thèmes qu'elle propose, pourrait-elle nous être utile dans le cadre de la réflexion « La Culture et Vous » ?

M. GILBERT : Nous pourrions en reparler, examiner les thèmes proposés et voir si nous renouvelons l'adhésion ou non.

Mme BELY : Donc, nous le verrons en commission ?

M. GILBERT : Oui, nous pouvons l'inscrire à l'ordre du jour.

&&&&&&&&&

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n° 462 :

462	6 juillet 2017	Bon de cde	DAVID LESTOUX	Etude pour préparer le centre-ville de demain (3 étapes : travail préparatoire et prospectif, assises et innovation collective, expertise pour le centre-ville de demain) - Cœur de Ville Urbanisme	3 200,00 €
-----	----------------	------------	---------------	---	------------

Mme CHARPRENET : Lors des vœux du début d'année 2017, nous avons annoncé une grande concertation sur un quartier bien particulier de la Ville de Parthenay : le Cœur de Ville.

Nous avons donc commencé par réaliser un diagnostic du Cœur de Ville à partir :

- De l'étude réalisée par Gilles Henri BAILLY - AID OBSERVATOIRE en 2008,
- De l'étude réalisée par le cabinet BERENICE (commandée par l'EPF et réalisée en 2015),
- Du bilan de l'opération OPAH-RU (2009-2014),
- Des outils, éléments de mesures et tableaux de bords de la Maison du Cœur de Ville.

Nous avons présenté cet audit à l'association CENTRAL PARTH le 10 mars 2017.

Le 20 février 2017, nous avons participé à un colloque « Réinventer le cœur des villes ou comment dynamiser les centres-villes », organisé par la Ville de Châtelleraut où l'un des intervenants était M. David LESTOUX,

directeur associé de l'entreprise Cibles & Stratégies, spécialisée dans le conseil en attractivité de centre-ville et urbanisme commercial depuis 1992 et qui a accompagné plus de 300 villes et territoires sur leur centre-ville.

Afin d'accompagner et mettre en œuvre notre démarche, nous l'avons contacté pour qu'il nous accompagne par son expertise et nous établisse une proposition tarifaire. Sa proposition d'intervention se décompose en trois parties :

- Analyse prospective : une journée terrain et une contribution prospective au diagnostic (réalisées le 14 juin)
- Co construction : une journée de réflexion créative sur le centre-ville de demain (prévue le 20 novembre)
- Expertise par la feuille de route et réunion de restitution de présentation des actions (début 2018)

Après négociation, la proposition d'intervention de M. LESTOUX s'élève à 3 200 € HT (3 840 € TTC).

En fonction des agendas de chacun, nous avons fixé la date de réunion publique au 20 novembre 2017 à partir de 13h30 dans la grande salle du Palais des congrès, dont le déroulé sera le suivant :

- Accueil des participants, réunion plénière avec présentation des tendances en termes de mode de consommation et des évolutions du commerce et présentation du diagnostic du Cœur de Ville de Parthenay.
- Travail en sous-groupes sur des thématiques telles que :
 - o Comment réenchanter le client ?
 - o Comment communiquer ?
 - o Comment capter les jeunes et les actifs ?
 - o Comment dynamiser le marché ?...

Des invitations seront adressées aux commerçants, habitants, usagers du centre-ville, propriétaires des locaux commerciaux, propriétaires immobiliers, agences immobilières, notaires...

A partir d'une synthèse de la réunion publique du 20 novembre, il sera proposé une phase de restitution et de présentation d'un plan d'actions et de développement pour les 5/7 ans à venir.

Par ailleurs, l'année 2018 pourrait bien être «le centre-ville, grande cause nationale 2018». Le Sénat a déjà établi un premier rapport sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs. Une deuxième phase programmée à partir d'octobre 2017 concernerait un programme de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs : elle pourrait comporter un rapport, une proposition de loi, une proposition de résolution pour les mesures de nature réglementaire et des éléments de bonnes pratiques.

Notre démarche s'inscrit donc parfaitement dans une problématique reconnue nationalement et pourrait potentiellement s'inscrire dans les futures actions qui seraient mises en place.

Mme PROUST : Nous nous sommes renseignés sur ce prestataire et il est assez intéressant. Au moment où nous avons annoncé les assises du centre-ville, le Président de l'association des commerçants avait dit stop aux audits et aux études et place à l'action.

Mme CHARPRENET : Nous n'avons pas demandé d'étude complémentaire, nous avons travaillé à partir d'études déjà réalisées.

Mme PROUST : La mobilisation est vraiment difficile quand les gens ne sont plus motivés. Nous étions inquiets sur la capacité de mobilisation une nouvelle fois alors qu'il y a déjà eu une enquête, un audit etc. Nous n'avons jamais eu de retours sur les cafés-débats.

Mme CHARPRENET : Nous avons modifié l'organisation de ces assises car nous avons pensé qu'une réunion plus importante avec plus de personnes et du travail en ateliers apporterait davantage de réponses à nos attentes.

Mme PROUST : Les cafés-débats ont-ils eu lieu ?

Mme CHARPRENET : Non et les dates n'étaient pas encore fixées. Après des échanges avec David LESTOUX, nous nous sommes dirigés vers une réunion plus importante avec des ateliers.

Mme PROUST : Nous posons la question car ce sujet est inscrit en commande publique. Dans quelle commission discutons-nous de ces choses-là ? Les uns et les autres sommes souvent présents aux diverses réunions et nous le découvrons au hasard d'une commande publique.

Mme CHARPRENET : C'est étudié en commission Urbanisme.

Mme PROUST : Vous l'avez évoqué en commission Urbanisme ?

Mme LAMBERT : Cette décision a été prise avec les commerçants et ce n'est pas passé en commission.

Mme PROUST : Nous serons contributeurs sur cette question qui nous tient à cœur.

Mme CHARPRENET : La prochaine commission aura lieu le 20 novembre à 13h30, le lundi étant le jour qui convient le mieux aux commerçants. Nous les avons informés de la date vendredi dernier lors de l'assemblée générale de l'association Central'Parth.

M. LE MAIRE : Nous étions à l'assemblée générale vendredi dernier avec Stéphanie CHARPRENET et nous les avons incités à se mobiliser ainsi que leurs clients. Mon collègue, Maire d'Agen, a participé à un débat à la Fondation Jean Jaurès à la suite du livre écrit par Olivier RASEMON « La France a tué ses centres-villes ». C'est un vrai sujet de société car il y a beaucoup de débats organisés, de problématiques soulevées sur les centres-villes et les centres-bourgs. Nous comptons à la fois sur la présence des commerçants mais aussi sur la population de Parthenay et de l'ensemble de la Gâtine qui fréquente le centre-ville de Parthenay et qui peut considérer que l'offre n'est pas satisfaisante, que les accès ne sont pas suffisants, qu'il y a des problèmes de stationnement etc. Ce sont des problématiques que nous avons régulièrement abordées et c'est un sujet qui est récurrent car les consommateurs ont des comportements qui changent, des envies qui changent, les commerçants changent donc les offres doivent changer, se moderniser, s'adapter. L'idée de ces assises est d'étudier ces thématiques avec une forte mobilisation des commerçants mais aussi des consommateurs qui viennent ou qui ne viennent pas car ceux qui ne viennent pas considèrent qu'ils ne trouvent pas ce qu'ils veulent et l'inverse pour ceux qui viennent. Il y a aussi un côté positif et constructif à trouver.

Mme PROUST : Il est vrai que le centre-ville ne se résume pas qu'aux commerces. Quelles animations, quels services offrons-nous pour générer du flux ?

M. CHEVALIER : Cela peut être élargi aux responsables des grandes surfaces car je pense que nous pouvons faire un partenariat avec celles installées à la périphérie et travailler sur des idées telles que la manière de faciliter le transport ou l'accessibilité du centre-ville aux grandes surfaces. Il ne faut pas les occulter. Cela peut être intéressant de travailler ensemble car la Ville de Parthenay ce n'est pas que le centre-ville et ce n'est pas que la périphérie non plus, c'est tout un ensemble.

&&&&&&&&

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n° 517 :

517	30 août 2017	devis	SIMIER	Achat de plantes pour l'aménagement du rond-point Carnot - Services Techniques	3 620,15 €
-----	-----------------	-------	--------	--	------------

Mme BELY : Etant donné le montant, nous nous demandions de quel type de plantes il s'agissait. Est-ce que ce sont des fleurs, des vivaces, des graminées et pourquoi n'est-ce pas de la production de la Ville ?

M. ROUVREAU : Nous avons travaillé avec les citoyens résidant à proximité sur l'aménagement de ce carrefour. Les plantations se feront à l'automne. Nous avons remplacé la terre végétale déversée par l'entreprise car elle ne correspondait pas à notre demande. Albert BOIVIN va compléter en vous parlant du projet qui a été initié par le service des Espaces Verts et qui a été validé.

M. BOIVIN : Des recherches de financement ont été effectuées dans le cadre de ce projet. Une présentation du projet a eu lieu au mois de mai au Domaine des Loges en présence du service des Espaces Verts et d'organisations caritatives sollicitées pour des achats ou dons de plantes. La première piste n'est pas fructueuse et je pense que la deuxième non plus. Les 2 organisations souhaitaient s'aligner sur le même positionnement pour nous aider par rapport à la réalisation de ce projet qui émane et est porté par le service des Espaces Verts. Il nous a semblé nécessaire et légitime de permettre aux agents d'exprimer leur engagement, leur savoir-faire, leur créativité, leur travail ne devant pas se résumer qu'à des tâches d'entretien, de tonte ou de désherbage.

M. ROUVREAU : Ce projet permet également de faire travailler ensemble les agents du service des Espaces Verts et du service Technique puisqu'ils sont séparés physiquement (CTM et Pont Soutain). Le menuisier s'affaire actuellement à réaliser l'œuvre qui sera disposée pour recevoir les plantes.

M. BOIVIN : A la demande des riverains, cela permettra de végétaliser un espace minéral ce qui fait partie d'un des axes de la gestion différenciée.

Cet aménagement sera en rapport avec le personnage qui a donné le nom à la rue qui va déboucher sur l'intersection, Marie François Sadi CARNOT qui a été Président de la République Française. Il fût un brillant élève diplômé de polytechnique et l'école des Ponts et Chaussées. Il a été nommé ingénieur en chef en Haute Savoie. Il a eu le génie de créer un joyau technique et architectural qui s'appelle « les Vannes du Thiou », ouvrage qui a permis de réguler la sortie des eaux du lac d'Annecy et de rehausser son niveau permettant ainsi d'assurer un débit constant pour les usines de l'époque.

Mme BELY : Nous sommes d'accord sur le bien-fondé de cet aménagement. Ce que nous voulions dire à travers cela, c'est que nous sommes tout à fait conscients que les agents du service des Espaces Verts ont énormément de travail. Les plantations sont des fleurs et il y aura des vivaces et des graminées afin qu'ils n'aient pas trop d'entretien. Nous espérons que ce sera couvert au maximum car je les ai vu travailler cet après-midi et c'est un travail très physique que d'entretenir les endroits où il y a des plantations qui sont très espacées et qui ne permettent pas de laisser assez de place aux vivaces et graminées.

M. BOIVIN : A chaque projet de création, nous faisons en sorte de ne pas surcharger les services au niveau de l'entretien.

M. ROUVREAU : Lorsque nous travaillons sur un projet, nous pensons toujours au coût d'entretien avant de procéder à la réalisation.

&&&&&&&&

Des précisions ont été demandées s'agissant des commandes publiques n° 514 et 518 :

514	29 août 2017	Bon de cde	MASTER INDUSTRIE	Tribune du Palais des Congrès - Inversion de 2 moteurs pour analyser le défaut moteur - Service Action Culturelle	850,00 €
518	30 août 2017	devis	MASTER INDUSTRIE	Tribune du Palais des Congrès - Changement des roues en totalité et maintenance - Service Action Culturelle	11 370,00 €

M. GILBERT : La tribune du Palais des Congrès a 20 ans, pèse 20 tonnes et a 360 roues. Il y avait beaucoup d'usure et nous avons dû faire un diagnostic non pas avec la société anglaise avec laquelle nous travaillions car nous avons des difficultés juridiques et comptables avec elle, mais avec une autre entreprise qui s'appelle Master Industrie. Celle-ci a bien voulu prendre le relais sur cette tribune qui n'avait pas été installée par ses soins. Elle a réalisé un diagnostic ayant révélé la nécessité de changer les 360 roues par des roues plus adaptées à la tribune. Le bobinage d'un moteur était également usé et c'est certainement pour cela que la tribune partait de travers. Ces travaux se réaliseront fin septembre/début octobre.

Mme SECHERET : Aviez-vous un contentieux avec cette entreprise anglaise qui vous permettrait d'en payer une partie ?

M. GILBERT : Je n'ai pas d'information précise à ce sujet mais nous pourrions vous le préciser. La société a été appelée plusieurs fois mais l'éloignement et les difficultés réelles à nous apporter des solutions nous ont conduits à faire appel à un nouveau prestataire. Celui-ci, de par le bon travail réalisé, va nous apporter un confort d'usage. Toutes les plaques en bois situées au fond à l'arrière de la tribune seront remplacées par un matériau plus léger ceci afin d'alléger la structure, un surpoids ayant été constaté dans les roues.

M. BEAUCHAMP : Cette tribune est-elle soumise à des contrôles périodiques comme d'autres matériels. N'y a-t-il pas d'obligations ?

M. ROUVREAU : Je n'ai pas en tête les contrôles périodiques par rapport à ce genre de structure mais nous vérifierons et vous donnerons l'information.

Mme SECHERET : Cette tribune accueille beaucoup de public.

M. GILBERT : Il était temps de le faire car lorsque la tribune se bloque cela engendre de réelles difficultés.

Mme BELY : Quelle sera la durée de vie de ces nouvelles roues ?

M. GILBERT : Cela dépendra de l'utilisation de la tribune.

Mme BELY : Y a-t-il une garantie sur ces roues ?

M. ROUVREAU : Il y aura une garantie d'un an du fabricant.

Mme BELY : Si nous nous basons sur l'utilisation actuelle, nous pouvons avoir une idée.

o0o

2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 18 MAI 2017, 22 JUIN 2017 ET 26 JUILLET 2017

M. LE MAIRE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces procès-verbaux.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

RESSOURCES HUMAINES

3 - ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL RETRAITES CNRACL DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX SEVRES – RENOUELEMENT

Mme PRESTAT-BERTHELOT : L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même, il est habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CDG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

L'immatriculation de l'employeur	25 € le dossier
L'affiliation 13 € le dossier	
La demande de régularisation de services	25 € le dossier
La validation des services de non titulaire	33 € le dossier
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48 € le dossier
La liquidation des droits à pension :	
➤ Pension vieillesse « normale »	48 € le dossier
➤ Pension / départ et\ou droit anticipé(s)	57 € le dossier
Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion :	
➤ Estimation de pension, étude des droits, conseils	35 € le rdv et\ou la simulation
Le droit à l'information :	
➤ Envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL :	20 € par heure

La convention précédente à laquelle la collectivité avait adhéré en mars 2015 est arrivée à échéance le 31 juillet 2016. Il est proposé de renouveler cette convention qui ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées.

En revanche, il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans la signature d'une convention au préalable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune au service optionnel retraites-CNRACL du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 juillet 2021,
- d'approuver la convention d'adhésion ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 920-0205.

Nous avons déjà conventionné avec eux pour certains dossiers compliqués. Il s'agit d'un service facultatif dont les prestations sont soumises à une participation financière à l'acte. Si nous ne faisons pas appel à leurs services, la convention court mais nous ne payons pas. De même, sans convention, nous ne pouvons pas avoir accès à ce service. Nous avons adhéré en mars 2015 et la convention se termine en 2017 et durant cette période nous leur avons fait appel qu'une seule fois pour un dossier assez complexe.

**Adopté à l'unanimité.*

oOo

4 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – MODIFICATION

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Lors de la séance du 26 juillet 2017, le Conseil a approuvé une mise à disposition dont il convient de modifier la quotité comme suit :

- Mme MOINDRON Laurence, Adjoint technique, à raison de 5,61 h (au lieu de 4,87 h) sur un temps de travail de 25 h hebdomadaires, pour une durée de 3 ans, pour des missions de cantine scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette modification,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

o0o

5 - TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Dans le cadre des évolutions de carrière notamment les nominations dans le cadre des promotions internes, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2017, les postes suivants :

- deux postes de rédacteur à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet

Dans le cadre d'un recrutement suite à un départ à la retraite, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2017, le poste suivant :

- attaché à temps complet (*au service achats*)

Dans le cadre de la pérennisation d'un agent en poste depuis 5 ans dans le cadre d'un emploi aidé, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} novembre 2017, le poste suivant :

- adjoint technique à temps non complet de 9 heures hebdomadaires

Mme BELY : Les 2 postes de rédacteur et le poste d'agent de maîtrise dont vous avez parlé au départ concerne quels services ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Pour les rédacteurs, il s'agit d'un poste au Secrétariat Général et un poste au service des Sports. Le poste d'attaché est au CTM.

Mme BELY : Le dernier point concerne la pérennisation d'un agent en poste dans le cadre d'un emploi aidé. Combien y a-t-il d'emplois aidés à la Ville ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Je ne pourrais pas vous donner le nombre exact. Nous en avons au service Espaces Verts, au CTM, à l'Intendance. Il n'y en a pas énormément car nous en avons titularisé un maximum.

M. LE MAIRE : Je crois qu'il y a une vingtaine d'emplois aidés sur les 3 collectivités.

Mme BELY : Dans 15 jours, nous avons un forum des élus et la mutualisation serait une question importante à aborder. Nous avons tout intérêt à mutualiser au maximum, nous sommes d'accord sur ce point et c'est quelque chose que nous défendrons. Je m'interrogeais sur cet emploi aidé. A-t-il un complément d'heures ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Non, car il s'agit d'un emploi pour un agent qui est handicapé ne souhaitant pas faire davantage d'heures.

*Adopté à l'unanimité.

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES6 - INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES POUR L'EXERCICE 2017

Mme CLISSON : La circulaire du 8 janvier 1987 réf. NOR/INT/A/87/00006/C a précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire du 29 juillet 2011 réf. NOR/IOC/D/11/21246C a rappelé ce principe.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé de 1,2 % depuis la dernière circulaire en date du 30 mai 2016, en conséquence l'application de la règle de calcul habituelle conduit à une revalorisation équivalente des indemnités de gardiennage en 2017. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser au Diocèse de Poitiers deux indemnités soit $479,86 \text{ €} \times 2 = 959,72 \text{ €}$ pour le gardiennage de l'église Sainte-Croix et de l'église Saint-Laurent,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2017, chapitre 920-02042-6282.

M. BAUDOIN : Au niveau entretien des lieux de culte, la mairie est obligée de se conformer au fait de participer mais en ce qui concerne le gardiennage, j'estime que le Diocèse peut faire fermer ses églises à ses frais. Nous souhaiterions savoir qui est chargé d'ouvrir les églises.

Mme YOU : Ce sont des citoyens qui sont chargés d'ouvrir et fermer les églises.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Ce ne sont pas des agents qui effectuent ces tâches.

M. BAUDOIN : Ce qui me gêne, c'est que nous soyons obligés de payer pour le Diocèse. Que nous réparions ses églises, ça passe mal mais là...

M. GILBERT : Nous pouvons avoir des avis différents. Le Diocèse use des bâtiments pour les cérémonies mais nous également par rapport au tourisme, à l'attractivité car il y a beaucoup de visiteurs. Ce sont des bâtiments municipaux et nous n'avons pas de personnel qui les ouvre et les ferme. Il n'y a pas que l'usage religieux du bâtiment.

M. BAUDOIN : Non, mais quand on voit ce qu'ils nous coûtent à longueur d'années, ce n'est pas un cadeau que l'on nous fait non plus.

M. LE MAIRE : Les 2 églises dont nous parlons sont ouvertes au culte alors que l'église Saint-Pierre ne l'est plus. La problématique se pose aussi pour Saint-Pierre qui est ouverte au public. A Parthenay, il y a beaucoup de patrimoines affectés à la pratique religieuse mais c'est aussi un patrimoine historique et c'est dans ce sens-là qu'il y a une participation de la Ville à l'ouverture et à l'entretien.

**Adopté par 29 voix pour et 1 contre.*

oOo

7 - ECOLE MONTGAZON - DESAFFECTATION - FIN DE MISE A DISPOSITION

Mme CLISSON : Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mai 2013 portant création, à compter du 1^{er} janvier 2014, de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, issue de la fusion des Communautés de Communes de Parthenay, du Pays Ménigoutais et du Pays Thénezéen, et du rattachement des Communes d'Allonne, Azay-sur-Thouet, Pougne Hérisson, Le Retail, Saint-Aubin le Cloud, Secondigny, Vernoux-en-Gâtine (issues de la Communauté de Communes Espace Gâtine), Gourgé (issue de la Communauté de Communes du Val du Thouet), Amailloux, Lageon, Saint-Germain de Longue Chaume et Viennay ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016, portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition de biens immobiliers de la Commune de Parthenay à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour l'exercice de la compétence « affaires scolaires », en date du 5 novembre 2015 ;

Vu la délibération n° CCPG169-2017 du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 29 juin 2017 actant la fin de l'utilisation du bien « établissement scolaire de Montgazon » pour l'exercice de la compétence Affaires scolaires ;

Considérant le fait que l'équipement « école de Montgazon » n'est plus utilisé par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine au titre de sa compétence optionnelle « affaires scolaires » ;

Vu l'avis de Monsieur le Préfet en date du 7 septembre 2017 ;

Il convient de constater la désaffectation du bien suivant, en tant qu'il n'est plus utilisé par la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, au titre de sa compétence optionnelle « affaires scolaires » :

Désignation	Localisation	Références cadastrales	Consistance
école de Montgazon	1 Rue de la Mélusine 79200 Parthenay	section AE, numéro 144	20 a 60 ca

L'équipement « école de Montgazon » est restitué à la Commune de Parthenay au 1^{er} octobre 2017.

Au jour de la fin de mise à disposition, le bien figure à l'actif de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine tel qu'il résulte des éléments portés en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la désaffectation de l'équipement « école de Montgazon »,
- d'approuver les termes du procès-verbal de fin de mise à disposition de l'école de Montgazon,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit procès-verbal ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Mme PROUST : Là, nous restituons à la Ville. Il est annoncé que l'école d'arts plastiques qui est communautaire va intégrer les locaux de l'école Montgazon. Cela veut-il dire que ce bâtiment deviendra communautaire ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il s'agit d'une désaffectation et le bâtiment n'est plus une école. Nous sommes obligés de passer cette délibération, ce bâtiment faisant partie du domaine privé de la Ville alors que l'école faisait partie du domaine public. Ensuite, il y aura une mise à disposition ou une rétrocession à la Communauté de Communes.

Mme PROUST : Donc, l'association Gym Petits installée dans les locaux a conventionné avec la Ville ?

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Oui.

Mme PROUST : Vous connaissez notre position, nous avons écrit un article dans les Echos Parthenaisiens par rapport à la génération du flux. Pour nous, l'école d'arts plastiques génère du flux de personnes en centre-ville donc ce n'est peut-être pas pertinent qu'elle intègre les locaux de Montgazon mais je suppose que nous en discuterons le 20 novembre. De plus, que deviendront les locaux occupés par l'école d'arts plastiques lorsqu'elle aura déménagé ?

M. GILBERT : Le déménagement de l'école d'arts plastiques est dû à la sécurité, la salubrité... Une association a demandé à occuper ces locaux mais nous ne le souhaitons pas, ceux-ci n'étant plus adaptés.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas si nous avons abordé ce sujet lors d'une discussion que nous avons eu à l'occasion du déménagement de l'école d'arts plastiques. Nous connaissons le dossier de l'Hôpital Nord Deux-Sèvres, nous savons que Parthenay va être le pôle principal en gériatrie avec le bâtiment de soins de suite qui a ouvert en 2010. Le bâtiment dénommé « Les Camélias » a des difficultés d'adaptation aux différentes normes de conformité et de sécurité et le bâtiment dénommé « les Orangers » est extrêmement vieillissant. Tout ceci dans

un contexte ou à la fois l'ARS, le Département et toutes les personnes qui participent au financement des EHPAD et des USLD (Unités de Soins Longs Séjours) sont partisans de favoriser l'implantation des maisons de retraite en centre-ville. Cela amène du monde et du flux. Nous avons commencé à familiariser nos différents partenaires sur ce point. Cela va bouger car le plateau de l'hôpital Nord Deux-Sèvres doit ouvrir en 2018. Des déménagements seront effectués des Camélias vers les Orangers puisqu'une partie des lits se trouvant aux Orangers déménagera sur l'hôpital Nord Deux-Sèvres ainsi que sur le site actuel de l'hôpital. L'idée, à terme, est d'arriver à un pôle de séniorité en centre-ville comprenant les Camélias actuels, l'ancienne Poste libérée et les bâtiments actuellement occupés par l'Ecole d'arts plastiques et l'Espace Armand Jubien. Ce dernier devrait, dans le cadre du projet jeunesse, déménager rue Jean Jaurès dans le bâtiment dit Tipic et libérerait le lieu pour héberger une centaine de lits dans ce pôle de séniorité de centre-ville.

Je comprends ce que vous voulez dire quand vous exprimez que c'est du flux qui va partir de l'Ecole d'arts plastiques vers Montgazon à la réserve près que je me souviens que, dans le cadre de nos débats, l'école Montgazon était défendue comme une école de centre-ville. Donc, si l'Ecole d'arts plastiques déménage vers Montgazon, nous sommes toujours dans le centre-ville si nous suivons votre argumentation.

Mme PROUST : C'était le centre-ville dans le sens où les enfants, à pied, faisaient beaucoup d'activités. Nous voyons la différence aujourd'hui, l'offre qui est faite aux enfants dans une école plus enclavée est complètement différente car la problématique de la mobilité est forte et pèse sur le budget de l'école.

M. LE MAIRE : C'était aussi le fait que cela générerait une activité dans un quartier ce que nous avons intégré car nous souhaitons que dans les bâtiments libérés il y ait une activité qui soit exercée, d'où le projet qui se réalisera prochainement avec le déménagement de l'Ecole d'arts plastiques vers Montgazon. Dans cet ensemble immobilier comprenant les Camélias, l'ancienne Poste et l'Ecole d'arts plastiques, nous souhaitons transférer, le plus rapidement possible, un pôle de séniorité.

Mme PROUST : Ce n'est pas inintéressant mais il va y avoir du temps entre les départs et l'arrivée des flux rapides.

M. LE MAIRE : Cela peut aller assez vite.

Mme BELY : Quel sera le rôle de la Ville dans ce projet car les 2 EHPAD dépendent de l'Hôpital Nord Deux-Sèvres actuellement ?

M. LE MAIRE : Je pense que c'est un vrai projet de rénovation urbaine. Nous ne serons pas forcément maître d'ouvrage car nous ne sommes pas propriétaires de tout. Nous le sommes via le CCAS, les Camélias, le bâtiment de l'Ecole d'arts plastiques et l'EPN. L'autre bâtiment, c'est la Poste ou une foncière qui en est propriétaire. Tout ceci est conforté par les thématiques du centre-ville que nous abordions tout à l'heure. C'est plutôt accueilli favorablement par les pouvoirs publics quels qu'ils soient à partir du moment où il y a un projet qui permet d'irriguer, de développer, d'accompagner le centre-ville.

Mme PROUST : L'école Montgazon n'était pas accessible aux personnes à mobilité réduite et les coûts de mise aux normes étaient élevés. Que se passe-t-il dans la mesure où ce sera une école qui accueillera des enfants de la même manière et des usagers à mobilité réduite déjà inscrits à l'Ecole d'arts plastiques ?

M. GILBERT : Aujourd'hui, avec le public que nous avons et qui est différent de la maternelle ou de la primaire, nous sommes en capacité de mieux accueillir que dans le bâtiment que nous quittons. Nous prendrons le temps de le faire. Je pense principalement aux personnes empêchées ou handicapées, car actuellement, il y a des travaux dans la rue de la Croix d'Alpin, des sens de circulation qui ne fonctionnent pas très bien pour ces personnes. Avec les services techniques, nous examinerons cela dans les semaines à venir pour essayer de rendre accessible le bâtiment pour les personnes à mobilité réduite. Il y aura également un accompagnement spécifique des usagers de l'école vers ce nouvel établissement. Cela entre dans le projet pédagogique. D'ici la Toussaint, comme nous avons pu l'exprimer, nous ne brusquerons pas les choses et laisserons l'Ecole d'arts plastiques investir tranquillement ce nouvel espace.

Je souhaite également répondre à une autre question qui avait été posée : « Pourquoi la commission culture communautaire n'a pas encore fait la visite de cet établissement ? ». Cette visite n'a pas encore eu lieu car il n'y a pas encore d'étude de lancée. Nous ferons le transfert de l'Ecole d'arts plastiques qui est actuellement dans une seule pièce vers 4 ou 5 salles qui seront plus adaptées à la pratique de cet enseignement. Il y aura davantage de sécurité notamment par rapport aux produits toxiques ou polluants comme peuvent l'être les

diluants pour la peinture etc. Une fois que les usagers auront investi les locaux et pour réfléchir au projet d'établissement du pôle culturel communautaire, les membres de la commission culture communautaire feront une visite des lieux. Une étude diagnostique sur les besoins qui peuvent être divers et variés d'accessibilité ou de bruit par rapport à l'Ecole de musique etc sera réalisée. Nous lançons des réflexions pour les usages de demain.

Mme PROUST : Vous dites que vous lancez des réflexions mais quand je lis la presse, vous annoncez les choses donc il y a un petit décalage entre l'annonce et tout d'un coup une étude...

M. GILBERT : ...non il n'y a pas de décalage. Je pense avoir été clair, j'annonce le déménagement de l'Ecole d'arts plastiques car les conditions sont réunies pour l'accueillir. Quant au pôle d'enseignement culturel qui rassemblera également l'Ecole de musique, il y aura une réflexion plus globale sur le bâtiment et ses futurs usages. Je n'exprime pas de décalage, je reste cohérent.

Mme BELY : Je voudrais revenir sur ce que vous disiez précédemment concernant l'installation de nouvelles EPHAD dans le bâtiment de l'actuelle Ecole d'arts plastiques. Qu'en est-il de la construction aux Bergeronnettes qui avait été annoncée et pour laquelle il a été acheté le terrain de la menuiserie ?

Mme LARGEAU : Il y a 2 ans, lorsque nous avons acheté la menuiserie, nous avons dit que dans un premier temps il fallait absorber l'emprunt que nous avons fait pour l'acheter et que dans un deuxième temps, nous souhaitions réhabiliter le parking. Une fois ceci réalisé, nous réfléchissons avec un programmiste à un agrandissement des Bergeronnettes. La complication est que nous hébergeons les services du CIAS donc il va falloir trouver une structure annexe pour les héberger. Actuellement, il faut composer avec le CCAS et le CIAS. C'est un projet que nous mettrons en œuvre avec David GUEDON à partir de 2018 car nous aurons un peu de distance depuis l'achat des Bergeronnettes à la SA HLM et de la menuiserie. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps.

**Adopté à l'unanimité.*

oOo

8 - RESTRUCTURATION DU STADE JEAN DAGUERRE - PRINCIPE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE

Mme CLISSON : Dans le cadre de la restructuration de l'ancien stade Jean Daguerre, la Commune de Parthenay a déposé plusieurs dossiers de demande de subventions, conformément au plan de financement validé en Conseil Municipal.

Au regard de la demande de subvention européenne FEADER, et compte tenu d'un montant d'investissements supérieur à 1 million d'euros, ce dossier de subvention est soumis à une règle européenne portant sur la déduction de recettes. En effet, les recettes nettes qui pourraient être générées par une redevance payée par les utilisateurs au cours des 15 prochaines années, doivent être prises en compte dans le calcul de l'aide potentielle du FEADER.

Or, principalement fréquenté par les associations et les scolaires, ce futur équipement sportif ne sera pas générateur de recettes, le principe retenu étant la mise à disposition gratuite aux utilisateurs.

Le service instructeur du dossier FEADER sollicite un engagement en ce sens de la Commune. Le Conseil Municipal est informé que le non-respect de cet engagement sur 15 ans peut conduire au reversement de tout ou partie de la subvention FEADER en cas de contrôle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de cette disposition européenne,
- de décider du principe de mise à disposition gratuite du nouveau stade au profit de ses utilisateurs.

Pour mémoire, il s'agit d'une subvention d'un montant de 200 000 €. C'est une nouvelle pièce que la Région demande pour les projets supérieurs à 1 million d'€ HT sans recette directe. Cette délibération est nécessaire pour clore l'instruction de ce dossier.

M. CHEVALIER : Cette délibération est très intéressante car derrière la première lecture nous pouvons lire beaucoup de choses et j'ai beaucoup de questions à vous poser.

Je vais essayer de résumer cette délibération en une phrase pour voir si nous sommes tous d'accord et si nous parlons tous de la même chose. Cette délibération veut dire que si nous acceptons la subvention que pourrait nous octroyer l'Europe, il nous sera interdit, pendant 15 ans, de faire des recettes avec le stade au risque de devoir reverser tout ou partie de la subvention ». Est-ce exact ?

Mme CLISSON : Oui.

M. DEVAUD : Nous nous engageons à ne pas louer le site aux associations utilisatrices. Ces dernières ont le droit de faire payer des entrées, c'est important de le préciser.

M. CHEVALIER : Je voudrais rappeler au préalable car c'est important et parfois il y a des malentendus et nous voulions réparer cela, que nous avons toujours été favorables à la rénovation du stade Jean Daguerre. Le différend entre vous et nous portait sur le coût de ce parc des sports qui aujourd'hui a été exécuté et sera bientôt inauguré. L'opposition ou la minorité municipale si c'est plus adapté n'est pas contre la rénovation. Seulement, nous aurions eu un autre projet.

Cette délibération est très intéressante car elle permet d'aborder 2 enjeux fondamentaux concernant le nouveau stade, son financement d'une part, son utilisation et son optimisation dans les années à venir d'autre part. S'agissant de son financement, nous avons plusieurs questions à vous soumettre. La première est importante : « Aviez-vous connaissance de cette règle européenne avant de demander la subvention ? ».

Mme CLISSON : Non, il s'agit d'une nouvelle règle.

M. CHEVALIER : Vous nous avez dit que le montant qui avait été inscrit dans le plan de financement de 2016 était de 200 000 €. Avez-vous des précisions sur le budget de fonctionnement annuel du stade ?

M. DEVAUD : Nous sommes partis des bases de l'utilisation antérieure. La première année sera une année test. Nous ne savons pas du tout comment cela va se passer en termes d'utilisation. Aujourd'hui, nous avons beaucoup plus de réservations en termes de planning d'utilisation du fait qu'il y a un terrain synthétique et un terrain en herbe. Il y aura donc davantage d'entraînements qui enlèveront très certainement du temps sur les terrains des Loges et des Grippeaux. Il y aura un calcul à faire au bout d'un an d'utilisation. L'éclairage qui sera sur le parc des sports l'Enjeu ne sera plus sur les terrains des Loges et des Grippeaux.

M. CHEVALIER : J'entends bien, mais je pense que pour le budget prévisionnel, vous allez mettre un chiffre sur le budget de fonctionnement de ce nouveau stade donc il y a bien quelque-chose qui a été réfléchi en amont.

M. DEVAUD : Pour 2018, nous restons sur les bases d'utilisation qu'il y avait auparavant.

M. CHEVALIER : Je pense que cela va être sous-évalué.

M. DEVAUD : Nous aurons des économies sur l'éclairage à 3 niveaux qui sera plus économe. Les douches seront également plus économiques qu'elles ne l'étaient. Nous sommes sur un nouvel équipement, ce sera différent des installations antérieures qui étaient vieillissantes et pas du tout économes. Là, tous les éclairages sont à détection, il ne restera jamais de vestiaires éclairés s'il n'y a personne à l'intérieur. Tous les couloirs de circulation sont à détection. Nous avons une utilisation rationnelle de l'énergie. Nous ne sommes pas du tout sur des vestiaires qui restaient allumés des nuits entières ou le stade pas éteint. Auparavant, après les entraînements, il arrivait que quelques personnes continuaient de s'entraîner sur le terrain donc le stade entier était éclairé. Sur le nouveau stade, il y aura un éclairage d'entraînement. Quand des personnes souhaitaient rester à la buvette après les matchs, il fallait laisser le terrain éclairé pour qu'elles aient de la lumière. Nous ne sommes plus du tout dans le même concept d'utilisation. Je ne suis pas persuadé, mais nous en reparlerons dans un an si vous voulez bien, qu'il y ait une démultiplication des dépenses.

M. ROUVREAU : Un travail a été fait pour les économies d'énergie avec les ampoules led, l'arrosage enterré avec des économies d'eau car auparavant c'était branché directement sur le réseau d'eau.

M. DEVAUD : Concernant l'eau, nous avons 2 compteurs. Un premier compteur pour l'arrosage sur lequel nous ne paierons pas d'assainissement et un deuxième pour le réseau douche sanitaire sur lequel nous paierons

l'assainissement. Avant, il n'y avait qu'un seul réseau donc nous devons payer l'assainissement sur l'arrosage également.

M. CHEVALIER : Par rapport à cette règle européenne imprévue, nous voulions vous livrer une réflexion sur laquelle nous pouvons débattre aujourd'hui ou plus tard. Si j'ai bien compris, la municipalité ne pourra pas faire de recettes avec ce stade sous peine de devoir restituer tout ou partie de la subvention. Ne pourrait-on pas réfléchir à la manière dont ce stade pourrait être utilisé par la collectivité pour faire des recettes. Je vous donnerai quelques exemples auxquels nous avons réfléchi plutôt que de miser sur une subvention que nous n'avons aucune certitude d'obtenir en intégralité ou pas de certitude du tout. Je sais que c'est un sujet que M. GILBERT n'aime pas mais les 25 000 € du FEADER pour le sacré festival, nous les attendons toujours donc la question est : « Ne vaut-il mieux pas miser sur une réflexion à un projet global ou le stade ne serait pas utilisé qu'à des activités sportives mais également, par exemple, à des concerts, festivals, générant des recettes qui finalement durant 15 ans pourraient peut-être dépasser la somme du montant de cette subvention que nous n'aurons peut-être pas ou en partie ? ». Je voulais savoir ce que vous en pensiez.

Mme LARGEAU : Vous savez bien que nous recevons les fonds européens 4 ou 5 ans après la demande.

M. CHEVALIER : Oui mais peut-être que nous pourrions travailler sur des projets autres que sportifs. Je me souviens de l'argument de M. ARGENTON pour nous convaincre d'être d'accord avec ce projet qui était que le stade allait servir, parfois, à des événements nationaux mais peut-être pas que sportifs. Il y a des stades importants en France qui ne sont pas réservés essentiellement aux manifestations sportives.

M. DEVAUD : Nous n'allons pas interdire une association d'organiser un concert de niveau national.

M. CHEVALIER : Je parlais de la Ville car je ne crois pas que les associations participent au financement du stade alors que la Ville est à 75 % d'autofinancement. La Ville ne pourrait-elle pas, amortir par des manifestations diverses, ce stade ?

M. ROUVREAU : J'ai participé à un concert sur un grand stade dernièrement et rien que l'installation matérielle pour recevoir le public est énorme.

M. CHEVALIER : C'est une proposition comme une autre.

M. LE MAIRE : Cela voudrait dire que l'on mettrait dans la balance le fait de pouvoir réserver cette possibilité assez hypothétique avec la possibilité d'obtenir ces fonds européens.

M. CHEVALIER : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Si nous n'obtenons pas le financement dans les 2 années à venir, nous pourrions revenir sur cette réflexion. Sur les coûts d'installation, je rejoins Laurent, c'est énorme. La tribune fait 310 places. Il est possible d'aménager des gradins mais il y a des normes de sécurité à respecter etc.

M. CHEVALIER : C'est une réflexion que nous vous livrons, nous ne demandons pas de réponse aujourd'hui. Ce stade a un certain coût et nous voulions savoir si nous pourrions aussi travailler dans l'avenir sur la meilleure façon d'amortir cet investissement assez colossal.

M. GILBERT : Même si nous ne sommes pas toujours d'accord, Patrick peut en témoigner, c'est une idée que je lui ai lancée il y a bien longtemps.

M. CHEVALIER : Que vous a-t-il répondu ?

M. GILBERT : Bien-sûr François, on va voir ça.

M. CHEVALIER : Parfois nous pouvons dépasser l'expression : « C'est compliqué » en disant : « Nous nous mettons autour d'une table pour y travailler ».

M. LE MAIRE : Là, c'est une question de risque. Nous déposons un dossier car nous avons la possibilité d'obtenir 200 000 € et c'est pour cela qu'il faut donner cette attestation. Il faut aller jusqu'au bout du dossier. Si d'ici 2 ans nous n'avons toujours pas de réponse, nous pourrions revenir sur ce choix.

M. CHEVALIER : Ce n'est pas rien 200 000 €.

M. LE MAIRE : Tout à fait. Avant de les percevoir en bénéfices...

M. CHEVALIER : Par rapport à son utilisation, il est noté dans la délibération que ce stade sera principalement fréquenté par les associations et les scolaires. Nous voulions savoir si les particuliers auront accès pour s'entraîner autour du stade.

M. DEVAUD : C'est un équipement sportif à part entière qui fonctionne comme tous les autres équipements sportifs de Parthenay c'est-à-dire que pour accéder à l'équipement, il faudra adhérer à une association sportive ou avoir une licence pour pratiquer le sport.

M. CHEVALIER : Donc, les particuliers ne pourront pas avoir accès à cet équipement. Si j'ai envie de courir autour du stade un samedi matin, est-ce que je pourrai y aller ?

M. DEVAUD : Ce sera ouvert aux adhérents des associations sportives ou détenteurs d'une licence auprès d'un club de loisirs tel que Jog'Gâtine ou les Filles de Parthenay.

M. CHEVALIER : Donc, il faut que je m'inscrive à Jog'Gâtine...

M. DEVAUD : ... ou aux Filles de Parthenay.

M. BAUDOIN : La presse nous présente le stade comme un équipement pour la population. Il y a des gens qui veulent juste courir sans adhérer à une association.

M. DEVAUD : La base de loisirs est en accès libre pour courir, il y a plusieurs endroits. Une personne qui veut jouer au basket, la question ne se pose pas. Si vous avez envie d'aller à la piscine tout à l'heure en sortant du Conseil Municipal, est-ce que vous allez vous baigner ?

M. BAUDOIN : Pourquoi pas.

M. DEVAUD : Ce sera compliqué sauf à casser une porte. Si vous ne faites pas partie d'une association ou si vous n'y allez pas sur un créneau horaire accessible, ce ne sera pas possible.

M. BAUDOIN : Je ne fais pas partie d'une association mais l'idée d'y aller peut venir. Je vais prendre un exemple, ma sœur habite Chambray les Tours, ville qui possède un superbe stade sur lequel n'importe qui peut aller courir. J'y suis allé et il n'y a pas besoin de faire partie d'un club.

M. DEVAUD : Car il y a un gardiennage fait à cette occasion comme à Niort.

M. BAUDOIN : Alors pourquoi ne pas faire la même chose ?

M. DEVAUD : Nous n'avons pas les moyens de payer un gardiennage.

M. LE MAIRE : Le service des sports va déménager au stade pour essayer d'assurer une surveillance de 8h30 à midi et de 13h30 à 18h. La course à pied en loisir se pratique plutôt à partir de 18h.

M. DEVAUD : Ce qui nous a motivés, c'est la préservation de l'équipement. Nous ne pouvons pas ouvrir un site tel que celui-ci à tous.

M. BAUDOIN : Pour rester dans l'humour, nous pourrions demander au Diocèse s'il ne pourrait pas participer au gardiennage du parc des sports.

M. CHEVALIER : L'idée que nous voulions vous évoquer est la suivante : « Est-ce que dans l'avenir, nous pourrions réfléchir à ce que ce stade ne soit pas exclusivement un stade réservé au sport ? ». Lorsque le stade de Niort sera construit, je ne suis pas certain que les grandes compétitions auront lieu à Parthenay car je pense que les fédérations choisiront certainement davantage Niort pour plusieurs raisons, notamment l'hôtellerie etc. La concurrence sera difficile pour nous. Donc, diversifions les activités de ce stade et optimisons son existence.

M. DEVAUD : Les championnats de sport collectif tel que le football, sont déjà organisés. En ce qui concerne les compétitions d'athlétisme, un effort assez conséquent a été fait sur l'équipement pour pratiquer cette discipline. Les compétitions sont partagées entre le Département et la Région en fonction des équipements sur ces mêmes périmètres. S'il y a un stade à Parthenay, un stade à Cerizay et un stade à Niort et qu'il y a 3 compétitions à organiser dans l'année, il y aura un partage de ces compétitions quelle que soit la taille des stades. Nous sommes sur des volumes d'équipement entre 100 et 200 athlètes. Le stade de Parthenay, pour lequel nous avons obtenu l'agrément de la Fédération Française d'Athlétisme cet après-midi, pourra accueillir les compétitions de niveau régional.

Au mois de mai 2018, nous organiserons, conjointement avec le club d'athlétisme de Parthenay, le championnat de France interclubs handisports.

M. CHEVALIER : Je me suis renseigné et cela a été confirmé par M. GIRAULT, Président de la Fédération Française d'Athlétisme, que l'an prochain à Niort il y aura le championnat de France cadets à espoirs. L'année d'après, ont été validés les championnats de France séniors filmés par France 2. Je crains que dans l'avenir les choix se porteront davantage sur Niort que Parthenay car nous aurons la concurrence de 2 grands stades dans le Département.

M. DEVAUD : Ce qui orientera notre choix, ce sera notre capacité à financer les évènements. Nous n'aurons pas la somme d'argent disponible pour organiser ce que Niort organisera. Nous n'avons pas les mêmes moyens financiers.

M. ROUVREAU : Nous ne sommes pas non plus sur les mêmes infrastructures pour accueillir les championnats de France élites d'athlétisme. J'ai pu participer aux 3 derniers championnats organisés à Niort et nous ne sommes pas du tout sur le même équipement. Il y a des normes plus contraignantes et onéreuses pour une collectivité que Niort peut s'offrir mais trop onéreuses pour Parthenay.

M. DEVAUD : Il y a 2 couloirs de plus.

M. CHEVALIER : Voilà, c'était le petit débat que nous souhaitions lancer ce soir. Je vous remercie d'y avoir participé.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

SPORT

9 - ASSOCIATION MOTO VERTE PARTHENAISIENNE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

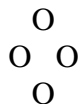
M. DEVAUD : L'association Moto Verte Parthenaisienne organise chaque année un moto-cross semi-nocturne fin août. Cette manifestation génère un volume de déchets important qui nécessite plusieurs collectes, compte-tenu du nombre de poubelles insuffisant. Cette année, il a été suggéré à l'association de louer une benne, ce qui a été fait.

L'association sollicite une subvention couvrant le prix de location et de traitement pour un montant de 271 €.

La commission Sport réunie le 30 août, a émis un avis favorable et propose au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention à l'association Moto-Verte Parthenaisienne d'un montant de 271 €,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget, chapitre 924-40-6574,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*



MUSEE

10 - ACQUISITIONS D'ŒUVRES 2017

Mme YOU : La commission scientifique interrégionale d'acquisitions, réunie le 18 mai dernier à Poitiers, a donné un avis favorable à l'acquisition de plusieurs œuvres pour le musée de Parthenay.

Les achats, d'un montant total de 2 183 €, sont les suivants :

- Taste-vin de Parthenay, de 1751-53, par Jean-Elie BERNARD
- Lithographie de Saint Bernard par Hippolyte BEAUVAIS
- Une plaque en faïence, par Edouard KNOEPFLIN

Une subvention est demandée au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine au titre du FRAM.

De plus, en Commission Permanente et suite à une vente aux enchères à Morlaix, la Ville a fait l'acquisition d'une verseuse pour un montant de 3 515 €.

La demande de subvention auprès de l'Etat (la Drac) s'élève à 1 540 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces acquisitions d'œuvres 2017 du musée municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat et de la Région,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2017, chapitre 903-322.

Mme BELY : Dans la délibération et afin que ce soit plus clair, il faudrait indiquer de quelle commission permanente il s'agit.

Mme YOU : La commission permanente de la DRAC.

Mme BELY : C'est bien ce que nous pensions.

**Adopté à l'unanimité.*



QUESTIONS DIVERSES

1) Comment s'est construit le projet de mutuelle communale ?

Mme LARGEAU : Le projet est né des constats nationaux suivants :

- hausse des dépenses de santé et déremboursement de la Sécurité Sociale,
- la mise en place de la mutuelle santé obligatoire pour les employeurs qui ne concerne pas les personnes enchainant les CDD ou l'intérim, les personnes ne relevant pas de la CMUC, les retraités.

Or, de plus en plus de personnes se présentent au CCAS et font part de leur difficulté à souscrire à une mutuelle santé.

La législation permet de choisir un ou des prestataires selon 3 procédés :

- soit par un appel d'offres classique, mais qui aurait engagé financièrement la collectivité. Je crois que Thouars a fait ce choix il y a 2 ans et tous les ans il faut recommencer.*
- soit par le biais d'une association de consommateurs,*
- soit par choix libre mais sans transactions financières.*

Les critères étaient les suivants :

- être compatible avec l'aide à la complémentaire santé, ce qui est le cas,*
- avoir un point d'accueil physique sur la Ville de Parthenay,*
- aucun engagement financier entre la Commune et l'assurance.*

Nous souhaitons faire le lien entre l'offre et la demande en réponse à une demande sociale et améliorer les remboursements de ceux qui avaient des mutuelles onéreuses et de choisir d'autres mutuelles.

Deux organismes nous ont sollicités : La Mutuelle Choletaise et AXA et seule AXA correspondait aux critères. Nous n'avons pas fait de démarche car nous avons répondu aux mutuelles qui sont venues nous rencontrer. La réunion organisée au Domaine des Loges a attiré beaucoup de monde et les représentants d'AXA ont répondu au cas par cas à toutes les personnes ayant des questions. Ils ont répondu également aux personnes qui avaient d'autres assurances complémentaires que celle offerte par AXA en leur indiquant que leur assureur pouvait aussi leur proposer une aide similaire. Nous avons fait en sorte d'améliorer les conditions de vie des citoyens.

Mme PROUST : Nous n'avons aucun élément car nous n'en avons jamais entendu parler dans aucune commission. Lorsque nous sommes interpellés par des agents généraux qui nous demandent comment cela s'est négocié car ils avaient également des produits à proposer, nous ne sommes pas en capacité de leur répondre.

Mme LARGEAU : Le CCAS adhère à l'Union départementale des CCAS et à la dernière assemblée générale, nous avons fait une information à tous les représentants des CCAS qui adhèrent à l'Union départementale des avantages et des inconvénients d'une mutuelle communale. Il y a plusieurs communes qui ont fait le choix de mettre en place cette mutuelle (Viennay, Pompaire et Saint Georges de Noisné). Nous nous sommes posés la question du lancement d'un appel d'offres ou non puis nous avons été pris par la création du CIAS.

Mme PROUST : C'est une bonne nouvelle mais nous sommes des élus, nous sommes impliqués, nous participons aux commissions et nous sommes interpellés de la même manière que vous pouvez l'être. C'est la deuxième fois ce soir que nous faisons état de choses qui sont discutées par ailleurs.

M. CHEVALIER : C'est une très bonne idée mais c'est bizarre en tant qu'élus de l'apprendre par la presse. Avec Jean-Paul GARNIER, nous sommes membres du conseil d'administration du CCAS et nous n'avons jamais évoqué ce sujet. S'il était possible de ne pas décider entre une ou 2 personnes de ce sujet très important et très intéressant ce serait bien.

Mme LARGEAU : Les professionnels qui n'étaient pas là pour présenter leur offre peuvent le faire auprès de leurs adhérents.

Mme PROUST : AXA a bénéficié d'une attention particulière car il y a eu la communication auprès des habitants, l'organisation d'une réunion. La Ville fait le lien mais le lien uniquement pour AXA.

Mme LARGEAU : Le message à faire passer est que tous ceux qui souhaitent adhérer à ce genre de mutuelle peuvent rencontrer leur mutuelle qui peut sûrement leur offrir la même prestation.

Mme PROUST : Sûrement, mais l'agent général lorsqu'il m'interpelle se dit qu'il aurait pu bénéficier du coup de pouce de communication. J'ai compris les 3 solutions qui s'offraient à vous et le choix qui a été fait.

Mme LARGEAU : Les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé qui peuvent également prétendre à la mutuelle communale sont des personnes ayant de faibles revenus donc c'est intéressant pour eux.

2) Comment la police municipale et la gendarmerie coordonnent leurs interventions pour assurer la sécurité des parthenaisiens ? Quelles actions concrètes sont mises en place face à la recrudescence actuelle des actes d'incivilité dans le centre-ville et des cambriolages dans les différents quartiers ?

M. CHEVALIER : Nous avons posé cette question car nous avons discuté avec des parthenaisiens. Il y a quelque chose de tout nouveau à Parthenay que je n'avais jamais ressenti à ce point-là, c'est l'apparent climat parfois de sentiment d'insécurité qu'auraient certains de nos concitoyens lorsqu'ils se promènent le soir ou le week-end dans la Ville. C'est quelque chose de nouveau et il n'y a rien de plus subjectif que le sentiment d'insécurité et c'est un ressentiment qui parfois peut faire des amalgames. La question est de savoir, pour rétablir la vérité pour nos parthenaisiens : « N'est-ce qu'un sentiment d'insécurité ou est-ce que les actes d'incivilités, d'agressions, de cambriolages augmentent ? ». Les citoyens ont besoin de savoir pour ne pas rester sur des ressentis car c'est très mauvais. La deuxième chose : « Y a-t-il des opérations concrètes qui sont menées ? ». Je souhaiterais que nous nous interrogeons sur ce qui se passe assez régulièrement notamment la nuit sur la place du Drapeau. Les bancs sont destinés à la population pour se reposer, lire etc et ils sont parfois pris par des bandes de jeunes dont n'autorisent pas les personnes à s'asseoir car ils considèrent que c'est leur territoire et c'est nouveau à Parthenay. M. LONGEARD, j'aimerais que vous puissiez nous donner quelques éléments factuels sur ces ressentis qui seront dangereux si nous ne les apaisons pas tout de suite.

M. LONGEARD : En 2002, une convention de coordination a été signée entre la Ville et la gendarmerie. Elle est révisée tous les 3 ans et peut être réajustée si besoin suite à un avis du Procureur de la République. Elle détermine les modalités des interventions coordonnées avec la gendarmerie, établit les missions de chacun, les missions conjointes et les modalités de mise en place de ces actions.

De nombreuses actions sont mises en place :

- cambriolages : mise en place de l'Opération Tranquillité Vacances qui rencontre un vif succès, 253 maisons en surveillance pour la période du 01/01/2017 au 30/06/2017,
- actes d'incivilités dans le centre-ville et dans les différents quartiers : mise en place de patrouilles à pied de jour comme de nuit avec prise de contact des riverains afin de collecter des informations et les faire remonter soit à la Brigade de Recherche ou tout simplement les traiter si besoin.

Sur le premier semestre 2017, la Police Municipale a procédé à 36 interpellations et sur l'année 2016 il y en a eu 47, cela veut dire qu'il y a une augmentation des interpellations.

Les interpellations du 1^{er} semestre :

- 8 pour destruction et dégradation
- 4 pour intrusion dans les bâtiments publics
- 6 pour agression / violence / racket
- 1 pour cambriolage
- 2 pour intrusion dans un bâtiment privé
- 2 pour vol
- 1 pour fugue
- 4 pour hospitalisation d'office
- 8 pour ivresse

Concrètement, sur le terrain il y a des actions qui sont menées. Il y a une recrudescence des cambriolages et nous n'échappons pas à ce qui se passe sur le Département.

Par rapport à l'insécurité et nous avons tous ciblé cette bande de jeunes qui s'installe au kiosque sur la place du Drapeau...

M. CHEVALIER : ...je ne ciblais pas de personnes en particulier. J'ai juste observé et il n'y a pas qu'une bande concernée mais plusieurs. Parthenay est une ville paisible où l'on se sent bien et je connais des gens qui aujourd'hui me disent : « Moi, maintenant je fais attention.. », et c'est dommage d'en arriver là. Que peut-on faire ?

M. LONGEARD : Les patrouilles de nuit procèdent à des contrôles mais elles ne sont pas présentes toutes les nuits. L'information a été donnée à la gendarmerie mais elle sait parfaitement ce qui se passe en centre-ville. Il a été décidé de mettre la pression sur ces personnes qui sont toujours présentes et qui monopolisent le lieu. Voilà ce qui a été fait et qui est en cours de réalisation par rapport à cela. Sur le sentiment d'insécurité, nous ne pouvons rien faire.

M. CHEVALIER : Je suis tout à fait d'accord et il n'y a rien de plus subjectif. J'habite à Parthenay depuis très longtemps comme vous et c'est nouveau pour moi. Je ne l'avais jamais entendu ni ressenti.

M. LONGEARD : Le problème est nouveau pour tout le monde depuis environ un an et demi. Nous avons mis en place l'action « Parthenaisien vigilance » depuis début juillet mais malheureusement il y a eu un cambriolage la semaine dernière. L'interpellation de 3 personnes a eu lieu mardi. Elles ont été présentées à la justice et seront convoquées au tribunal en janvier. Depuis, ces 3 personnes de l'Est ont été laissées en liberté et je ne sais pas si nous les reverrons.

M. CHEVALIER : Ce que je voulais dire par rapport à cela c'est de réfléchir à une politique autour de la jeunesse à Parthenay. Je suis convaincu que lorsqu'il y a moins d'ennui, de l'occupation, lorsque nous sommes en capacité, nous élus, de créer des choses dans la ville pour les jeunes, cela peut peut-être diminuer ces faits sans pour autant tout résoudre. Je voulais en parler avec M. GUILLEMINOT qui n'est pas là ce soir car nous pourrions peut-être lancer une réflexion au sein de la commission jeunesse de Parthenay qui est plus axée aujourd'hui sur un projet communautaire qu'un projet municipal même si je suis d'accord qu'il y a une transversalité, nous ne pouvons pas faire l'un sans l'autre. Je reste convaincu que le coût de l'anticipation, le coût de la préservation, le coût de la réflexion autour des jeunes est bien moindre que celui de la réparation. Donc, réfléchissons à des politiques de long terme. C'est vrai qu'aujourd'hui nous voulons satisfaire les gens tout de suite mais cela prendra du temps et cela vaut la peine de commencer la réflexion dès à présent.

M. LONGEARD : Il faudra voir avec la population concernée si elle est disposée à cela.

M. CHEVALIER : Je suis, pour ma part, tout à fait disposé à aller les rencontrer avec vous pour montrer que la loi doit être respectée. Nous pouvons aussi travailler sur des choses au dehors de la discussion, d'accorder sa confiance aux adultes etc. Je suis peut-être un peu utopique mais l'utopie est-ce que c'est l'irréalisé ou l'irréalisable, je pense que c'est l'irréalisé donc cela peut encore se réaliser, réfléchissons à cela.

3) Où en est le projet d'aménagement du rond-point au croisement des rues Victor Hugo et Bourg-Belais ?

M. ROUVREAU : Suite à une période d'essai pour faciliter la rotation des réseaux RDS et TER, cet aménagement provisoire est très apprécié. Nous avons volontairement attendu la fin des festivités organisées à Parthenay pour réaliser ces travaux semaine 41, ceux-ci étant prévus depuis longtemps. Le rond-point sera définitif mais ne ressemblera pas au rond-point provisoire que nous avons aujourd'hui car il n'est pas suffisamment désaxé pour permettre une sécurité optimale et une rotation aisée des véhicules. En lien avec ce projet, nous allons passer à une phase provisoire avenue Aristide Briand sur la rue Flemming où sera aménagé un rond-point suite à la demande de différents riverains pour limiter la vitesse. Sur l'avenue Aristide Briand, un comptage routier a été réalisé la semaine dernière et il passe 4 977 véhicules par jour et 267 poids lourds. Par poids lourds il faut comprendre un véhicule dont l'espace entre les 2 essieux est de 3m30. Un véhicule de 3,5 tonnes peut donc être considéré comme un poids lourd. Les vitesses ne sont pas si excessives que cela au regard des compteurs que j'ai pu lire.

M. CHEVALIER : Vous dites qu'il est très apprécié, peut-être pour vous ou pour les personnes avec lesquelles vous en avez discuté mais moi je me rends compte qu'il est plutôt dangereux.

M. ROUVREAU : Vous n'avez pas écouté ce que je vous ai expliqué...

M. CHEVALIER : ... j'ai mal écouté, j'en suis désolé.

M. ROUVREAU : Le rond-point tel qu'il a été conçu pour la période d'essai ne correspond pas à la demande que nous avons formulée. Il n'a pas été assez désaxé. Durant cette période d'essai, nous avons essayé de le maintenir tel quel mais le rond-point définitif qui sera réalisé prochainement, le sera dans les règles de l'art.



INFORMATIONS

M. BOIVIN : La collectivité, par le biais du service des Espaces Verts, va proposer un temps de rencontre avec nos concitoyens dans le cadre du fleurissement des pieds de murs. Pour rappel, il s'agit d'une opération gratuite et ouverte à tous. Cette rencontre aura lieu le samedi 30 septembre de 10h à 13h au service des Espaces Verts rue de Pont Soutain. Venez nombreuses et nombreux et n'hésitez pas à relayer l'information auprès de vos proches, de vos amis, sur les réseaux sociaux...

M. GILBERT : Dans le cadre de La Culture et Vous, il y a eu des réunions, séminaires etc. Des actions commencent à voir le jour dont la première sera la rentrée culturelle samedi prochain à laquelle vous êtes tous conviés à participer à partir de 16h au Palais des Congrès pour une rencontre avec les associations professionnelles principalement qui présenteront leur programmation de l'année. Ensuite, il y aura un apéro concert sur l'esplanade Georges Pompidou. Cette rentrée culturelle sera marquée par l'ouverture de la saison AH avec un spectacle pour tous « Le titre est dans le coffre ». M. CHEVALIER disait, à juste raison, qu'il fallait faire des actions pour les jeunes. Je vous fais passer une plaquette issue de la démarche La Culture et Vous présentant une programmation de spectacles pour le public jeune par les associations locales. Nous pouvons nous féliciter de ce premier document qui fédère notre action culturelle et principalement aujourd'hui pour le jeune public. Demain, comme nous l'avons souhaité, nous pourrions faire des choses pour tous publics et présenter les différentes programmations de l'année. Voilà une concrétisation de la démarche La Culture et Vous engagée depuis septembre 2015 et qui se poursuivra car au fur et à mesure que nous partageons et que nous échangeons avec les associations et les partenaires, nous voyons beaucoup de points qui se soulèvent et qui sont à réfléchir.

Mme PROUST : Est-ce que ce sera distribué à l'école dans les sacs des enfants ?

M. GILBERT : Oui, mais je crois qu'elle sera faite par Diff'art.

M. BEAUCHAMP : J'ai été surpris de cette rentrée culturelle du 23 septembre car je fais partie de la commission Culture et nous n'en avons pas parlé.

M. GILBERT : Ce n'est pas possible car c'est écrit dans le document d'orientations culturelles.

M. BEAUCHAMP : Je parle de la date.

M. GILBERT : Il y a eu énormément de rencontres. Les associations et la Ville de Parthenay ont travaillé en coordination et ont fait cette proposition de date choisie par rapport à l'ouverture de la saison AH.

M. DEVAUD : Le 14 octobre, vous êtes cordialement invités à l'inauguration du Parc des sports l'Enjeu à partir de 10h. Des animations seront organisées tout au long de la journée jusqu'au match à 18h de l'équipe du RCPV. Je voulais également vous donner une information car nous avons travaillé avec le service des sports sur le sport santé sur ordonnance avec l'association ASALEE. A partir du 16 octobre, nous allons accueillir au parc des sports dans la salle dédiée à la remise en forme, une dizaine de personnes en situation d'obésité et diabétiques. Ce sont des personnes qui réapprennent à marcher et à faire de l'activité physique. Nous tenions absolument à développer cette activité qui connaît un certain succès.

M. BAUDOIN : Faudra-t-il présenter une licence à l'entrée ?

M. DEVAUD : Non. Il y aura également, le 12 octobre, la rentrée sportive du club des entrepreneurs.

M. CHEVALIER : Vous me tendez la perche Patrick, je voulais proposer à M. le Maire de changer la date du Conseil Municipal prévu le jeudi 23 novembre.

M. LE MAIRE : C'est une information que je m'apprêtais à vous donner. Effectivement, le Conseil Municipal prévu initialement le jeudi 23 novembre est avancé au mercredi 22 novembre à 20h30.

M. CHEVALIER : Les 40 ans du Club des entrepreneurs cela se fête.

M. LE MAIRE : Merci à tous pour votre participation et je vous souhaite une bonne soirée.

-=-=-=-=-=-

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 22 septembre 2017 au 6 octobre 2017.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;